

FIN DE PROLONGATION ARRET DE TRAVAIL PAR LE MEDECIN CONSEIL

Par **isabelle goupil**, le 19/11/2018 à 08:27

Bonjour,

je vous explique mon cas: Je suis intérimaire, j'étais en ALD pendant 17 mois pour plusieurs douleurs dans le dos jusqu'au 28.10.18.

j'ai interrompu cet arrêt le 02.10.18 pour reprendre un travail en intérim qui me semblait possible dans ma situation. Malheureusement au bout de 4 jours je n'en pouvait plus. A nouveau arrêt de travail pour la même maladie. Convocation chez le médecin conseil qui conclu a une fibromyalgie donc pas reconnu par la sécu! il me signifie qu'a la fin de mon arrêt de travail le 09.12.18 je devrais me mettre au chômage car les I.J ne seront plus payées par la sécu! Ma question est: est ce que je peux me remettre en maladie pour une autre pathologie que pour le dos? (par ex dépression ou autre..) en ayant a nouveau droit aux I.J? Ya t'il des conditions spéciales a remplir?

Merci pour vos reponses